

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'Etat sur l'innovation et sa stratégie subséquente

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 20 septembre 2018 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Catherine Labouchère, Monique Ryf, Carole Dubois, de MM. Alexandre Berthoud, Philippe Jobin, Laurent Miéville, et de Mme Carine Carvalho, confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Ont également participé à cette séance :

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), M. Raphaël Conz, chef ad intérim du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

M. Cédric Aeschlimann (SGC) a assuré le secrétariat de la commission, assisté de Mme Marie Poncet Schmid, rédactrice. Nous les remercions pour la qualité des notes de séances qui ont très largement contribué à la rédaction de ce rapport.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante déclare ses intérêts : elle est membre de la Commission de gestion du Grand Conseil et préside la Fondation pour l'Université de Lausanne et la Fondation ISREC pour la recherche sur le cancer, qui soutiennent beaucoup l'innovation, la relève académique, des start-ups porteuses d'avenir. Elle a été étonnée par les propos qu'a récemment tenus le CEO de la Banque cantonale vaudoise, lors de la dernière présentation annuelle que donne la banque aux députés. Il a déclaré que le défi est de trouver les personnes qui disposent des compétences métier nécessaires pour assurer le futur de la banque. C'est surprenant, dans la mesure où le monde bancaire a déjà connu de nombreux changements. Est-ce une question de compétences, de plans de carrières ? Existe-t-il une stratégie pour faire revenir dans notre pays les Suisses qui ont acquis des compétences à l'étranger ?

De manière plus large, la postulante s'interroge sur les conditions-cadre dans ce domaine. L'accord international sur le marché public met beaucoup de temps à être révisé, même si dans certains secteurs, comme la construction, il existe une charte. Beaucoup d'argent est investi par le SPEI dans la formation ou en soutien aux start-ups. Mais que se passe-t-il ensuite ? Par ce postulat, la députée souhaite que le Conseil d'État donne plus d'informations que celles contenues dans le Programme de législature 2017-2022 et les rapports d'Innovaud, notamment les intéressants numéros 16 et 17.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État n'a pas discuté formellement de ce postulat et ne s'oppose pas à son renvoi. Dès le début de la nouvelle législature, il a affirmé sa volonté de donner un nouvel élan à l'innovation. Elle a été incluse dans le département de l'économie compte tenu de son importance pour le dynamisme économique et les emplois de demain, et introduite dans le nom du département. A la connaissance du conseiller d'État, une telle mention dans la dénomination d'un département cantonal est une spécificité vaudoise.

La volonté et l'ambition du gouvernement se traduisent par des actes : l'innovation figure en bonne place dans le Programme de législature 2017-2022, et lors du bouclage des premiers comptes de la législature, le Conseil d'État y a alloué 75 millions de francs.

Cette politique se base sur plusieurs constats. La volonté de la politique publique de la dernière législature est d'assurer une économie diversifiée et non, par exemple, tournée uniquement vers les services comme l'était l'Irlande. Le secteur agricole connaît des difficultés dans le canton de Vaud. Un effort supplémentaire est donc prévu dans le budget 2019. Lors de la dernière législature, on a fourni des efforts pour maintenir la place industrielle et conserver la diversification du tissu économique. Cela permet de mieux absorber les chocs conjoncturels et cela permet surtout à l'ensemble des jeunes Vaudoises et Vaudois d'avoir des perspectives professionnelles et de se réaliser. La coexistence de multinationales et de PME illustre également la diversité de notre économie.

L'économie vaudoise gagne 1 franc sur 2 à l'exportation. Compte tenu de la cherté de la main d'œuvre et du franc, une économie innovante est vitale, la seule manière d'exister sur les marchés extérieurs. Notre succès dépend de notre capacité à innover.

Pour cette raison, le département a mis en place Innovaud et multiplié les politiques publiques de maillage entre les Hautes écoles, les centres de recherche issus du privé et la place économique. Cette perméabilité constitue un atout de notre canton, souvent en tête des classements pour ses start-ups innovantes.

La santé économique actuelle de notre canton est bonne, avec un taux de chômage bas et des demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) insignifiantes. De plus, le degré de confiance des entrepreneur-e-s est élevé. Malgré cette situation positive, il importe de se demander ce qui se passera dans six mois. En effet, notre économie est soumise à des phénomènes qui dépassent le canton.

L'État peut instaurer les conditions-cadre favorables à l'innovation, mais ne peut pas la décréter. Le conseiller d'État a rencontré plusieurs acteurs de l'innovation et investisseurs afin de déterminer ce qui manque dans notre canton pour encourager l'innovation. Certains estiment que les capitaux et montants investis au départ sont insuffisants. Il faut des outils souples, sur mesure, qui correspondent aux besoins des entrepreneurs.

Une des difficultés est de maintenir les entreprises ici. Étudier le fonctionnement d'autres pays est intéressant même si on ne peut pas forcément transposer des politiques qui s'inscrivent dans des contextes différents. Le conseiller d'État a accompagné le conseiller fédéral Schneider-Amman en Israël, pays à la pointe de l'innovation (liens solides entre public et privés, universités et entreprises ; importante diaspora qui finance des projets).

Il faut opérer des choix quand on élabore une stratégie. Le canton veut fédérer et coordonner les acteurs grâce à la Fondation vaudoise de l'innovation.

4. DISCUSSION GENERALE

Sur la pertinence du postulat

Une commissaire estime que l'exposé du conseiller d'État répond déjà largement au postulat. Elle demande à la postulante si elle souhaite que la stratégie se limite à une période définie. La postulante salue les propos du conseiller d'État et souhaite qu'ils se retrouvent dans un rapport détaillé et complet sur la situation et les actions possibles dans le domaine de l'innovation. Elle précise que la question ne s'inscrit pas dans une temporalité précise. Par exemple, définir une stratégie sur cinq ans serait impossible. Une explication sur les actions du Conseil d'État doit être donnée au Grand Conseil, qui en ignore tout ou presque. La complexité et la fragilité de la situation doivent également être exposées, avec les aspects de coordination et de transversalité.

Le conseiller d'État se déclare prêt à apporter une réponse au postulat. Le rapport posera les lignes directrices de la politique d'innovation, mais ne saura être exhaustif.

Un autre commissaire estime que si de nombreux éléments ont déjà été exposés, répondant en grande partie au postulat, le rapport montrera à l'économie que le canton prend ses responsabilités, en plus d'investir 75 millions de francs. Le rapport mettra en lumière le succès du système de soutien à

l'innovation et les acteurs de ce travail. Dans cette mécanique complexe, le rôle de l'État n'est pas facile à définir : il doit non seulement coordonner, mais surtout consolider et soutenir le rôle des acteurs existants. En effet, si on se limite à la coordination, le risque est de diluer les visibilitées et les rôles des acteurs.

Il est précisé que le portail vaud-economie propose de la documentation pour les secteurs de l'innovation technologique dans lesquels le canton se positionne.

Un commissaire s'inquiète du fait que des entreprises et des cerveaux quittent la Suisse et le canton au profit des USA. Il rapporte par exemple que certains CEO ne viennent pas dans les pays où Uber est absent.

Sur les moyens prévus dans le Programme de législation

Un commissaire demande si les 75 millions de francs sont suffisants. Pour le conseiller d'État, ça l'est clairement, puisque la difficulté n'est pas d'ordre financier. Elle est de définir les actions et de fédérer les acteurs. Il cite l'exemple du sport. Le canton abrite de nombreuses fédérations sportives et le sport connaît un développement extraordinaire (vélos électriques, maillots de bain, chronométrage, etc.) devenant un secteur économique important. Pourtant, malgré ces atouts, il manque un spécialiste du développement du sport au Développement Économique du Canton de Vaud (DEV), et aucun équipementier n'est localisé dans le canton. Cela tient au fait que l'on doit définir des objectifs et coordonner les acteurs de l'innovation pour qu'ils atteignent ces objectifs.

La question du capital-risque est également difficile : des deniers publics doivent-ils y être mis ?

Besoins en formation

Un commissaire s'interroge si l'innovation conduira à la disparition de certains métiers. Que faire : créer des formations ?

Une commissaire relève les trois termes clés de la discussion : diversification, exportation et conditions-cadres. Elle demande si le Conseil d'Etat étudie les secteurs à coordonner. Quand on mène une politique d'innovation, au-delà de la question de l'exportation, on doit réfléchir aux métiers et aux besoins en formation, ainsi qu'à l'accès à cette dernière.

Le conseiller d'Etat explique que le canton s'est doté de la politique d'appui au développement économique (PADE) qui fait l'objet d'une évaluation et d'un rapport fixant les secteurs prioritaires de la politique économique, dont le Conseil d'Etat sera saisi prochainement. Il est impossible de mener une politique publique dans tous les secteurs. Les priorités sont fixées en fonction du terrain et du potentiel actuel. Certains sont exclus et ne sont pas aidés, par exemple l'armement. Il s'agit également de savoir comment la recherche peut bénéficier au développement économique.

La question de la formation est délicate : doit-on former les gens dont le tissu économique aura besoin demain ? En Suisse et dans le canton, nous sommes en retard dans le domaine numérique, par exemple : les chefs d'entreprise ont de la peine à trouver certaines compétences, ici. La question du numérique (formation, administration et développement économique) touche plusieurs départements. Or, longtemps, la perméabilité entre départements et politiques publiques a sans doute été insuffisante. Ainsi, le conseiller d'État voit de manière positive l'engagement de M. Lionel Eperon à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire ; il connaît bien le milieu économique et illustre cette perméabilité interdépartementale.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 2 novembre 2018.

*La rapportrice :
(Signé) Carine Carvalho*